



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire n°4957 du 22/08/2014 Organisation des évaluations externes non certificatives en mathématiques en 2014-2015 dans l'enseignement spécialisé

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : primaire et sec. spécialisé

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir du
- Du 15/08/2014 au 30/06/2015

### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 12 septembre 2014
  - Voir dates figurant dans la circulaire

### Mot-clé :

Évaluations – mathématiques

### Destinataires de la circulaire

- À Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles spécialisées libres subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directions des écoles spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.

### Signataire

Ministre /  
Administration : AGERS  
Service général du Pilotage du système éducatif  
Mme Martine HERPHELIN, Directrice générale adjointe

### Personnes de contact

Service ou Association : Service général du Pilotage du système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Charlotte ALEXANDRE	02/690.82.47	charlotte.alexandre@cfwb.be

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée cette année scolaire.

Dans l'enseignement ordinaire, tous les élèves de 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de l'enseignement primaire, ainsi que ceux de 4<sup>e</sup> année secondaire en section de transition (G/TT/AT) présenteront une épreuve en mathématiques portant sur la résolution de problèmes.

Dans l'enseignement spécialisé, la participation des élèves à l'évaluation externe est laissée à l'appréciation de chaque Conseil de classe, en fonction des apprentissages scolaires atteints par chacun.

### Les documents de l'épreuve

3 <sup>e</sup> année primaire	Carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant
5 <sup>e</sup> année primaire	Carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant
4 <sup>e</sup> année secondaire <u>Section de transition</u>	Carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant

### La distribution des documents

Afin que vos élèves puissent participer à l'évaluation externe non certificative de cette année, je vous invite à me faire connaître au moyen du formulaire annexé le nombre d'élèves concernés que vous souhaitez inscrire pour le 12 septembre 2014 au plus tard. En cas d'inscription, les différents documents de l'épreuve vous seront envoyés entre le 22 et le 26 septembre 2014.

### La passation

La passation doit avoir lieu dans toutes les classes dans le courant de la semaine du 06 au 10 octobre 2014, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante. Le chef d'établissement veillera alors à en informer l'inspecteur de l'enseignement spécialisé. Les jours précis de passation seront fixés au sein de chaque école en tenant compte des durées de passation requises pour chaque épreuve, à savoir :

<b>3<sup>e</sup> année primaire</b>	4 séances non consécutives de 35 minutes réparties sur 4 journées différentes
<b>5<sup>e</sup> année primaire</b>	2 séances non consécutives de 50 minutes réparties sur 2 journées différentes
<b>4<sup>e</sup> année secondaire (section de transition)</b>	2 séances de 50 minutes consécutives

La passation est organisée par les enseignants, sous la responsabilité de la direction qui veillera au respect des consignes de passation et à ce que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance et repris à la fin de chacune d'elles. Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires sur les consignes à donner aux élèves.

## **L'organisation des corrections**

Les corrections seront effectuées collectivement par tous les enseignants concernés par ces évaluations. En vue de pouvoir organiser ces corrections collectives, le moment où cette opération aura lieu est laissé au choix du chef d'établissement, sous sa responsabilité. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le vendredi 17 octobre 2014 au plus tard.

Si dans un établissement scolaire, ce délai ne peut être respecté, le chef d'établissement organisera les corrections à un autre moment dans le courant de la semaine suivante et en informera l'inspecteur concerné.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le dossier de l'enseignant.

## **Le respect du secret professionnel**

Les établissements scolaires ne peuvent pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, animateurs et conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues au respect du secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

## **Les Résultats et commentaires**

Les résultats de l'échantillon rendus anonymes seront transmis aux établissements scolaires en décembre 2014. Pour rappel, les résultats ne permettront aucun classement des élèves ni des écoles.

## **Les Pistes didactiques**

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ».

Ce document a pour objectif d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux équipes pédagogiques dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Pour votre information, tous les documents relatifs aux éditions précédentes des évaluations externes non certificatives sont disponibles gratuitement sur le site :

[www.enseignement.be/evaluationsexternes](http://www.enseignement.be/evaluationsexternes)

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN

**Enseignement spécialisé**  
**Participation aux évaluations externes non certificatives**  
**en mathématiques 2014**

Formulaire à retourner pour le 12 septembre 2014 au plus tard à :

Madame Nadine Soeun – AGERS – Service général du Pilotage du système éducatif  
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES  
ou au 02/690.81.10 – [nadine.soeun@cfwb.be](mailto:nadine.soeun@cfwb.be)  
02/600.09.28

**Nom de l'établissement :** \_\_\_\_\_

**Numéro FASE :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_

**Personne de contact :** \_\_\_\_\_

	Nombre de « Carnets d'élèves » souhaités	Nombre de « Dossiers de l'enseignant »
Épreuve de 3 <sup>e</sup> année primaire	.....	.....
Épreuve de 5 <sup>e</sup> année primaire	.....	.....
Épreuve de 4 <sup>e</sup> année secondaire <u>section transition</u>	.....	.....

